



CONTRAT DE VILLE AGGLO DE BRIVE

Appel à Projets 2021

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Date limite de dépôt des dossiers :

28 février 2021



Contexte

Le contrat de ville de l'Agglo de Brive signé le 8 juillet 2015 s'inscrit dans une démarche partenariale partagée avec l'Etat, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Ville de Brive, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Inspection Académique, le Ministère de la Justice, Brive Habitat, Polygone, l'ARS, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que Pôle Emploi et la Mission Locale de l'Arrondissement de Brive.

Sa durée initialement de 2015 à 2020 a été prorogée jusqu'en 2022 par les dispositions de l'article 181 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances 2019.

Un appel à projets annuel est lancé afin de soutenir et faire émerger des projets au service des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et répondant aux enjeux définis au sein du Contrat de Ville décliné en 4 piliers :

- **Développement de l'activité économique et de l'emploi**
- **Cohésion Sociale**
- **Citoyenneté et Valeurs de la République**
- **Cadre de Vie et Renouvellement Urbain**

3 quartiers prioritaires sont identifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui se situent tous sur la commune de Brive-la-Gaillarde :

- **Les Chapélias, secteur est.**
- **Tujac-Gaubre, secteur ouest.**
- **Rivet, secteur nord-ouest.**

Ainsi que **le Bouygue**, qui n'est pas un quartier prioritaire, mais que nous maintenons en veille sociale.



Règlement de l'appel à projets

Le présent règlement présente les critères d'éligibilité des projets proposés, ainsi que les modalités d'instruction qui permettront de sélectionner les projets.

1- Les principes

Cet appel à projet vise donc à soutenir des initiatives qui **concernent les 3 quartiers ciblés** (Tujac-Gaubre, les Chapélies et Rivet) **et leurs habitants**.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent en complément des crédits de droit commun afin de permettre la mise en oeuvre d'actions spécifiques au bénéfice des habitants de ces quartiers ou renforcer des actions déjà existantes. Ces crédits **ne sont pas destinés à financer le fonctionnement des structures**.

Le budget devra préciser les montants des subventions attendus de chaque partenaire du contrat de ville, en recherchant un équilibre entre les cofinancements.

Toute demande de financement au titre du contrat de ville devra prioritairement et systématiquement mobiliser les crédits de droit commun des institutions partenaires.

Tous les budgets présentés doivent être sincères, réalistes et équilibrés en charges et produits.

2- Les attentes pour 2021

L'année 2020 s'est déroulée dans un contexte inédit et spécifique en raison de la crise sanitaire, avec des répercussions notables sur nos activités dans les quartiers prioritaires que nous pourrions encore, et peut être d'autant plus, percevoir en 2021.

Nous souhaitons ainsi saluer la responsabilité, l'engagement et l'inventivité de l'ensemble des acteurs de proximité qui ont su s'adapter pour garder un lien avec les habitants résidants au sein des quartiers prioritaires de la ville de Brive La Gaillarde. Il est primordial que la coordination partenariale et les actions déployées puissent se poursuivre dans le respect des conditions optimum de sécurité sanitaire pour tous.

Effectivement pendant cette période, les difficultés subies par les habitants se sont accrues : isolement et rupture du lien social, accentuation de la précarité, difficulté à satisfaire les besoins de premières nécessités, absence de recours aux soins, difficulté à assurer la continuité éducative, fracture numérique...

Aussi, face à ce constat de dégradation de la situation sociale et économique des habitants des quartiers de la Politique de la Ville, l'objectif de l'appel à projets 2021 sera de favoriser l'émergence de projets adaptés à ce nouveau contexte de sortie de crise sanitaire.

Les enjeux et le cadre de référence du contrat de ville pour ces 4 piliers sont développés en annexe 1. Seules les attentes pour 2021, par thématique sont présentées ci-après :

Pilier Cohésion Sociale / Citoyenneté

👉 Lien social, Médiation et Citoyenneté

- Lutter contre l'isolement et le **repli sur soi**.
- **Développer des actions « d'aller vers »** afin de recréer de la confiance et favoriser l'accès aux droits des personnes les plus éloignées des institutions.
- Favoriser **l'appropriation des actions par les habitants** et leurs participations en valorisant les initiatives qui émergent des quartiers. Expérimenter de nouvelles formes de participation et de co-construction avec les habitants notamment par la mise en oeuvre de Conseil Citoyens.
- Sensibiliser, transmettre et partager les valeurs, principes, lieux et symboles de la République ainsi que **les valeurs attachées à la citoyenneté et au civisme**.

👉 Offre de loisirs, Animations, Activités Sportives Culturelles

Dès la sortie du confinement du printemps et pendant toute la période estivale les acteurs associatifs et les centres socioculturels de la ville ont très largement développé leurs interventions dans les quartiers. Dans ce contexte, les partenaires du contrat de ville souhaitent soutenir les actions contribuant à :

- Encourager **l'éveil et l'enrichissement des connaissances** pendant les vacances scolaires.
- Favoriser **le départ en vacances** des enfants et des jeunes.
- Permettre l'accès à la **pratique sportive** des jeunes et notamment **des jeunes filles** qui sont le plus éloignées en leur proposant une activité régulière et encadrée.
- Faire du **sport un vecteur de citoyenneté** et un moyen de lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Développer **les projets culturels et artistiques** qui restent un levier indispensable pour la cohésion sociale.

Réussite éducative et Soutien à la parentalité

Le confinement a renforcé les inégalités avec un accroissement des difficultés pour les élèves et les familles : la fermeture des structures d'accompagnement à la scolarité, l'impossibilité d'accéder aux outils numériques d'enseignement à distance et l'absence de soutien scolaire à la maison entraînent des ruptures éducatives, abiment le lien entre les familles et l'école et accentuent les fragilités scolaires et les écarts d'apprentissage.

Les acteurs de proximité ont mis en place des actions innovantes, grâce à des crédits complémentaires, pour accompagner les enfants et leurs parents pendant cette période, en distribuant du matériel informatique, mais aussi en développant très largement leurs interventions.

Dans ce contexte, en complément des dispositifs de droit commun, les partenaires souhaitent apporter un soutien aux actions contribuant à :

- Accompagner les élèves et les familles dans **leurs relations avec l'école**.
- **Soutenir la parentalité** et notamment en direction des familles nombreuses et monoparentales.
- Repérer et mobiliser les élèves et les jeunes en risque ou en **situation de décrochage** et de rupture afin de les réintégrer dans un parcours adapté.
- **Repérer les publics « dits invisibles »** par des actions hors les murs et/ou sur des temps non couverts par les institutions.

Lutte contre la fracture numérique

La crise sanitaire a mis en visibilité les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires pour accéder au numérique et en faire usage.

Dans un environnement où l'exercice de ses droits, l'accomplissement de ses démarches administratives, le suivi de la scolarité ou encore l'exercice de sa citoyenneté requièrent la compréhension des usages et la maîtrise des procédures, nombre de résidents des quartiers se voient en situation d'exclusion.

Seront ainsi privilégiées :

- Les actions permettant **l'accès** des familles **aux équipements informatiques**.
- Les actions développant la **médiation numérique** : formation et accompagnement des habitants à l'usage numérique.
- Les actions favorisant **l'accès aux droits** à travers l'usage numérique : accompagnement dans les démarches administratives.

» Santé

- Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant **l'accès aux droits, aux soins et à la prévention**.
- La problématique autour de **l'alimentation et de l'obésité** s'accroît. En lien avec les enjeux et travaux du futur contrat local de santé, des actions de sensibilisation au « bien manger » et à l'équilibre alimentaire sont donc attendues.
- Par ailleurs, les problématiques de **santé mentale** se sont particulièrement accrues en raison de la situation de confinement mais également du fait du moindre recours au soin.
- La prévention **des risques liés aux usages des écrans** auprès des plus jeunes et de leur famille pourra être également accompagnée.
- Encourager la pratique sportive chez les jeunes et les personnes vulnérables.

Pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi

Le confinement s'est accompagné d'une forte dégradation de l'emploi, dont nous ne mesurons pas encore l'intégralité des effets. Voici donc les principaux enjeux :

- **Renforcer le partenariat** entre les services de l'emploi et les structures de proximité pour une meilleure orientation des publics.
- **Favoriser la mobilité** des publics et en particulier des jeunes.
- **Adapter l'offre de formation** (en format et contenu) aux caractéristiques et aux besoins des publics des quartiers prioritaires.
- Maintenir ou développer une **offre d'hyper proximité** (commerces et services) au bénéfice de la qualité de vie dans le quartier.
- Soutenir **les initiatives locales et l'entrepreneuriat** dans les quartiers.

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain :

Les actions portées devront œuvrer sur les enjeux suivants :

- Proposer des actions répondant aux problématiques de **gestion des déchets et des encombrants**.
- Accompagner les habitants dans les différentes phases **des opérations de renouvellement urbain**.
- Développer la qualité de vie au travers d'expériences ou **échanges solidaires** : accompagnement des démarches de prévention des risques de repli ou d'isolement, démarches visant à accroître l'autonomie et les capacités d'agir des résidents.

3- Les critères d'examen des projets déposés

Le présent appel à projets s'adresse aux associations déclarées en Préfecture (loi 1901), les services municipaux, les bailleurs sociaux, les entreprises.

L'action proposée devra se dérouler soit en année civile (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre), soit en année dite « scolaire » (du 1^{er} septembre au 31 août suivant) ; les budgets prévisionnels devront couvrir la même période.

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes sont examinés :

Sur la forme :

- Les actions sont présentées par l'opérateur sur le support « **fiche action** ». *(annexe 2)*
- Les fiches actions doivent être accompagnées du **budget prévisionnel** équilibré et co-financé. *(annexe 3)*
- Pour toute demande relative à un renouvellement d'action ou à une action proche de celle proposée en 2020 il est **obligatoire de fournir le bilan intermédiaire de l'année 2020** *(annexe 4)*.
- Les projets sont adressés par **mail à : nellyserin@agglodebrive.fr**.

Sur le fond :

- La présentation des projets doit être claire, synthétique et mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun par la mise en oeuvre de partenariats structurants et justifiés, ainsi qu'une méthodologie d'actions en adéquation avec les objectifs et les publics ciblés.
- Les projets doivent bénéficier en majorité aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il est toutefois possible que des habitants «*hors quartiers prioritaires*» soient concernés, notamment lorsqu'une mixité des publics est recherchée, mais ils doivent demeurer une minorité au regard des habitants en QPV.
- Respecter les valeurs de la République et permettre à tous de bénéficier des actions financées sans distinction d'origine, de culte ou de genre.

⇒ **Les dossiers respectant les règles de forme et de fond bénéficient d'une attention particulière lorsque les projets sont co-construits avec les habitants et/ou le public concerné/s par l'action.**

Les projets exclus de l'appel à projets :

- L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes.
- Tous projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.
- Les projets sur le temps scolaire (temps de la classe et des récréations). Les projets sur le temps périscolaire (pause méridienne, et après la classe) pourront être éligibles à l'exception des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.



Tout dossier déposé incomplet et/ou déposé hors délai ne pourra être instruit.

4- Le déroulement de l’instruction

L’ensemble des projets sera soumis à **l’instruction du comité d’animation qui émettra un avis** et qui le proposera au **comité de pilotage qui est la seule instance apte à valider le soutien d’une action** afin de définir ainsi la programmation 2021 du Contrat de Ville.

Les actions validées par le Comité de pilotage feront l’objet d’une notification par mail accompagnée des modalités de dépôt du dossier de subvention.

Pour tous renseignements et pour un accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de vos actions et l’élaboration de vos dossiers de subventions (conseil, recherche de cofinancement, rencontre partenariale...), vous pouvez prendre contact auprès de :

Nelly SERIN – Chargée d’études Politique de la Ville au 05.19.59.14.42 /nelly.serin@agglodebrive.fr.

ANNEXE 1 : LES ENJEUX ET LE CADRE DE REFERENCE

| Piliers | Axes | Objectifs stratégiques | Objectifs prioritaires | Pistes ou Exemples d'actions |
|---|-----------------------|--|--|---|
| Développement de l'activité économique et de l'emploi | Emploi | Adapter les parcours d'insertion vers l'emploi | <i>Accompagner les publics pour construire des parcours adaptés</i> | Suivi renforcé des jeunes, 1 ^{er} accueil, actions de remobilisation, service civique, pacte de la 2 ^{ème} chance |
| | | | <i>Développer les actions renforçant le partenariat, la lisibilité et le travail en réseau autour de la « recherche d'emploi »</i> | Parcours d'insertion et relais vers les acteurs de proximité Mise en place d'immersion, chantier école... |
| | | Promouvoir l'emploi et développer la connaissance de l'activité économique | <i>Valoriser les filières et les métiers porteurs d'emploi</i> | Actions spécifiques sur la recherche d'emploi, mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics (levier à l'emploi). |
| | | | <i>Promouvoir l'alternance, la diversification des choix professionnels et la mixité des métiers</i> | Actions de sensibilisation auprès du public féminin sur les métiers qui ne leurs sont pas traditionnellement dévolus... |
| | | Favoriser l'accès à l'entreprise | <i>Collaborer avec les entreprises présentes sur le territoire</i> | Visites d'entreprises, rallye métiers, forum emploi, petits déjeuners, débats entreprises/chercheurs d'emploi... |
| | | | <i>Développer la médiation à l'entreprise</i> | Actions de promotion de profils ... |
| | Formation | Faciliter l'entrée et le maintien en formation | <i>Développer les actions renforçant les connaissances de base pour faciliter l'accès à la formation et à la qualification</i> | Remise à niveau, pré-qualification (vente), chantiers professionnalisant, lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue..., forum offre d'apprentissage |
| | | | <i>Développer l'accompagnement durable vers une qualification des publics les plus fragilisés</i> | |
| | | Développer la connaissance et la valorisation des formations notamment auprès des jeunes et leurs familles | <i>Développer l'information, la sensibilisation et la diversité des choix à la formation et à l'alternance</i> | « Forum formation », valorisation de la VAE, modules de découverte des métiers (centres de formation)... |
| | | | <i>Développer les actions de valorisation des formations en lien avec les métiers qui recrutent</i> | Création d'une bourse au mérite Visites de centres de formation et /ou d'entreprises, (journées portes ouvertes) |
| | | Lutter contre les préjugés pour promouvoir la formation | <i>Développer les modules permettant l'initiation aux métiers</i> | Visites d'entreprises, découverte et initiation aux métiers, immersions et stages en entreprise, sensibilisation aux stéréotypes liés au sexe |
| | | | <i>Valoriser l'expérience de formations réussies</i> | |
| | Activités économiques | Sensibiliser à la création d'entreprise | <i>Promouvoir, rendre lisible et accessible les actions de création d'entreprises</i> | Réunions de sensibilisation à la création, ateliers sur l'émergence d'activité économique, partage d'expérience |
| | | | <i>Renforcer les réseaux pour aider et accompagner à la création d'entreprise</i> | Suivi individuel (éclosion et maturation d'idées) Promotion de réussite (talents de cités, Concours annuel « envol au féminin »)... |
| | | Maintenir et développer une nouvelle activité sur les quartiers | <i>Soutenir les entreprises existantes notamment en facilitant l'accès aux aides de droits communs</i> | Mobiliser les acteurs (CCI, CMA, BGE, AIRELLE,...) Enquête consommateurs et entreprises |
| | | | <i>Promouvoir l'activité de proximité et innovante sur les quartiers notamment par l'ESS</i> | Actions de partenariat EPARECA, FISAC |
| | | Promouvoir une meilleure attractivité des quartiers | <i>Favoriser l'attractivité et l'activité économique sur les quartiers par des outils adaptés</i> | Recentrer les équipements à Rivet, résorption de la vacance (logements et locaux commerciaux), mise en place d'une démarche de promotion active des quartiers, pépinières d'entreprises, couveuses... |
| | | | <i>Contribuer à améliorer leur image par une promotion active en faveur des quartiers</i> | |

| Piliers | Axes | Objectifs prioritaires | Organismes / Services responsables | Pistes ou Exemples d'actions |
|--|---|--|---|--|
| Cadre de vie et renouvellement urbain | Logement et aménagement urbain | Développer l'attractivité résidentielle des quartiers | Développer une stratégie globale de réhabilitation des logements sociaux et de qualité résidentielle | Réhabilitation de barres HLM selon le besoins sur les quartiers prioritaires, aménagement d'équipements de proximité, signalétique, portes d'entrées des quartiers, carrefours, actions collectives décloisonnant les quartiers... |
| | | | Améliorer le fonctionnement urbain pour une meilleure lisibilité des parcours et favoriser l'ouverture des quartiers | |
| | | Soutenir les équipements, services et commerces de proximité | Soutenir les activités commerciales présentes et favoriser l'installation de commerces de référence | Promotion des locaux commerciaux des Chapélies, réalisation d'un centre socioculturel sur Rivet, concentrer les services et équipements autour des arcades sur Rivet, développement des espaces de jeux, aménagement de parcours sportifs... |
| | | | Accompagner la rénovation urbaine en facilitant l'accès aux espaces publics et en développant les équipements sportifs et socioculturels | |
| | | Accompagner le fonctionnement urbain et social | Mettre en place une Gestion Urbaine de Proximité comme dispositif de veille actif | Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), gestion concertée de la domanialité, cellule de veille, outils de rencontres et d'échanges entre habitants et institutions, marche exploratoire des femmes... |
| | | | Veiller à une non spécialisation résidentielle et aux décrochages sociaux, notamment par une politique de peuplement adaptée | |
| | Transport et mobilité | Adapter l'offre de transport des quartiers aux besoins des habitants | Veiller à l'adéquation de l'offre de transports urbains et les besoins des habitants | Cellules de veille pour l'adaptation des trajets, réaménagement des horaires et de la fréquence, identification des zones d'emploi, micro crédits pour le développement de services, TAD à horaires décalés, plateforme mobilité... |
| | | | Développer les actions de mobilité facilitant l'accès à l'emploi en maintenant le TAD à horaires décalés | |
| | | Favoriser la connaissance des transports urbains et l'accès à l'offre | Améliorer la qualité de service et l'information en direction des habitants | Rencontres entre les usagers et le délégataire du réseau urbain, information spécifique en direction des quartiers, parcours découverte trajet, découverte des métiers des transports... |
| | | | Développer les actions de découverte et de connaissance des transports urbains | |
| | | Promouvoir les modes de déplacement innovant pour renforcer la mobilité | Promouvoir les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture | Actions de sensibilisation, centrale de covoiturage, appli mobile, opération de découverte du réseau, apprentissage de la mobilité, promotion des modes de déplacement doux, développement des pistes cyclables |
| | | | Développer les actions de sensibilisation et d'apprentissage à la diversité de la mobilité | |
| | Prévention de la délinquance | Lutter contre la délinquance et la récidive | Donner une réponse adaptée, réactive et systématique à la délinquance locale | Stage de citoyenneté, stage de sensibilisation, réparation pénale, rappel à la loi, maintien présence de la Police sur les territoires opérations... |
| | | | Renforcer et adapter la présence des services de police dans les quartiers | |
| | | Renforcer l'effort de prévention en direction des quartiers à travers le CLSPD | Améliorer la connaissance de la délinquance et le partenariat pour construire des réponses concertées et adaptées | Recueil de données statistiques, diagnostic sécurité, actions de prévention routière, intervention dangers d'internet, cellule de veille décrochage scolaire... |
| Développer des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs et des publics pour lutter contre les incivilités | | | | |
| Développer l'intervention préventive auprès de certains publics | | Mettre en place une prévention spécialisée pour accompagner les situations les plus à risque | Prévention spécialisée, actions d'information (violences conjugales, agressions sexuelles, harcèlement...), à l'intention des acteurs et professionnels de terrain... | |
| | Lutter contre la violence faite aux femmes en les associant à la sécurité et à la tranquillité publique | | | |

| Piliers | Axes | Objectifs stratégiques | Objectifs prioritaires | Pistes ou Exemples d'actions |
|--|---------------------------|---|---|--|
| Cohésion sociale | Réussite éducative | Soutenir la réussite éducative | <i>Favoriser les trajectoires éducatives et scolaires positives et adaptées dès le plus jeune âge</i> | Soutien du Dispositif de Réussite Educative, actions CLAS, activités péri et extra scolaires, dispositifs spécifiques (plus de maîtres que de classes, cellule décrochage, scolarisation moins de 3 ans, ...) |
| | | | <i>Développer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité en impliquant les parents</i> | |
| | | Améliorer le lien entre les parents et l'école pour la réussite des enfants | <i>Associer les parents à la scolarité de leurs enfants en les accompagnant vers et dans l'école</i> | Goûters lecture, opération « Lire et faire lire », actions de sensibilisation à l'enjeu de l'orientation, rencontre entre parents et anciens élèves en réussite, création d'une comédie musicale (parents, enfants, bénévoles) |
| | | | <i>Renforcer l'accueil de qualité et la participation des parents au sein de l'école</i> | |
| | | Faire de la culture, des loisirs et des sports un levier de réussite | <i>Favoriser l'accessibilité et la diversité de l'offre en équipements et en activités</i> | Améliorer les pratiques artistiques et sportives (péri-scolaire), augmenter la pratique d'une activité physique pérenne, développer les échanges et découvertes des sports en partenariat avec les clubs, notamment les filles, développer des projets autour du cinéma... |
| | | | <i>Développer l'orientation des enfants vers la pratique encadrée en club ou association</i> | |
| | Familles et parentalité | Affiner la connaissance des besoins des familles dans une démarche concertée et préventive | <i>Renforcer le partenariat et la coordination pour favoriser le repérage, la connaissance et le suivi des besoins des familles</i> | Cellule de veille, animation de réseau, actions d'information et de prévention des risques, lecture parents / enfants, groupe de parole (professionnels de santé) |
| | | | <i>Soutenir les actions de prévention et de soutien à la parentalité dès la petite enfance</i> | |
| | | Développer les actions valorisant les compétences et les capacités à agir des parents | <i>Promouvoir les espaces de dialogue, de médiation et de partage d'expériences entre parents</i> | Actions familles sur les centres socioculturels, médiation scolaire, développer les espaces et les temps dédiés aux familles (lieux d'écoute parents enfants, espaces d'échanges, parents ressources...) |
| | | | <i>Développer les actions favorisant les relations, l'échange et les temps de partage entre parents et enfants</i> | |
| | | Favoriser l'intégration des familles les plus vulnérables dans le tissu local | <i>Développer les actions favorisant la maîtrise de la langue et la restauration des liens intrafamiliaux</i> | Atelier « Alphabétisation et culture », favoriser l'apprentissage de la langue, augmenter le nombre de places en FLS), actions en direction des parents au sein des structures d'accueil, travail de rue, accompagnements des familles vers les dispositifs |
| | | | <i>Développer une offre de garde alternative et de qualité adaptée aux besoins des familles</i> | |
| | Santé et accès aux droits | Soutenir l'accès aux droits et aux services pour tous | <i>Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers et lutter contre les non recours</i> | Accès aux droits et soins de premiers recours pour tous (info CAF, contraception, IVG, personnes âgées...), création d'un Point d'Accès aux Droits (secteur est), avec un accent particulier sur le droit des étrangers, portes ouvertes, interventions de professionnels du droit dans les centres, les écoles... |
| | | | <i>Développer les actions d'information et de sensibilisation en mobilisant les acteurs de terrain</i> | |
| Améliorer la prévention santé sur les quartiers et coordonner l'existant | | <i>Maintenir l'existant et développer des actions innovantes en matière de prévention</i> | Actions de santé dans les quartiers (ateliers, actions types « un fruit pour la récré », ICAPS...Promotion de l'activité physique (guide d'activités physiques, , alimentation...) | |
| | | <i>Favoriser la coordination des actions de prévention et des acteurs</i> | | |
| Développer les liens entre acteurs et l'accompagnement aux soins | | <i>Faciliter l'accès vers les prises en charge spécifique après dépistage</i> | Info collective parents / enfants, actions de prise en charge des élèves dépistés (retour carte lettre, parcours de soins), faciliter les déplacements vers les structures spécialisées, permanences de soins mobiles | |
| | | <i>Développer les actions favorisant le lien entre les habitants et les professionnels de santé</i> | | |

| Piliers | Axes | Objectifs stratégiques | Objectifs prioritaires | Pistes ou Exemples d'actions |
|---|---------------------------------|--|---|--|
| Citoyenneté et valeurs de la République | Lien social et participation | Développer le lien social et réduire l'isolement social, culturel et générationnel | Organiser des animations ciblées et diversifiées en privilégiant les projets partagés décloisonnant les quartiers | Activités de proximité (fêtes de quartiers, soirées à thème, ateliers, accueil nouveaux arrivants, vide grenier...), animations de quartiers partagées et co-construites, adulte relais dédié et formé au développement du lien social, manifestations multiculturelles, inter-générationnelles et solidaires (rallye familial, visite...) |
| | | | Favoriser les lieux de rencontres et d'échanges collectifs | |
| | | Informier et sensibiliser les habitants à la vie des quartiers et de la cité | Développer de nouveaux modes de communication pour informer et sensibiliser les habitants | Actions autour de l'interconnaissance des acteurs (information sur les services existants, les associations, ...), habitants relais, actions visant à « aller vers... » |
| | | | Permettre une meilleure lisibilité des missions des différents acteurs | |
| | | Organiser la consultation, la concertation et la participation avec les habitants | Mettre en place des démarches concertées entre acteurs en associant les habitants au pilotage des projets | Conseils citoyens, recueil des demandes exprimées par les habitants (GUP), groupe d'échanges sur les pratiques et les évolutions incluant des habitants, diagnostic en marchant pour aller à la rencontre des habitants, conseils de quartier |
| | | | Soutenir les associations de proximité en accompagnant et en formant les bénévoles | |
| | Apprentissage de la citoyenneté | Promouvoir les valeurs de la république et le principe de laïcité | Développer les actions permettant une meilleure connaissance et appropriation des valeurs de la République | Charte de laïcité, communication positive, intervention dans les collèges sur la citoyenneté (passeport, droit de vote...), module de formation des intervenants, rencontre administration / public, intervention dans le cadre des activités périscolaires... |
| | | | Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et la connaissance des droits et des devoirs notamment auprès des collégiens et leurs familles | |
| | | Développer les actions valorisant les capacités à agir des habitants | Soutenir les actions favorisant le rapprochement entre les habitants et les institutions | Conseil Citoyen, service civique, consultation des habitants, formation, action de promotion du bénévolat, veillées familiales |
| | | | Développer et inciter à la participation et l'engagement des habitants | |
| | | lutte contre les discriminations et transmettre les valeurs de l'égalité | Faire connaître et reconnaître les discriminations notamment en valorisant la richesse de la diversité culturelle | Actions de promotion pour l'égalité filles garçons, ouverture par le conte, conférence débats favorisant les échanges, événements de sensibilisation des publics, formation des acteurs, rallye citoyen |
| | | | Développer les actions de promotion à l'égalité femmes/hommes notamment en valorisant la participation des femmes | |

ANNEXE 2 : FICHE ACTION

Structure Porteuse :

Contact nominatif:

Coordonnées :

Titre de l'Action :

Rattachement à la stratégie du territoire :

Axe :

Orientation stratégique :

1. Description synthétique de l'action et du partenariat

Contexte de l'action : *développer un bref argumentaire justifiant le contenu de l'action : pourquoi entreprendre cette action ? qu'est-ce qui, dans le contexte géographique, social, etc. du territoire, justifie cette action ?*

Objectifs de l'action, résultats et impacts attendus : *préciser les objectifs de l'action : dans quel but est-elle envisagée ? quels sont les résultats et impacts attendus ?*

Contenu de l'action : *décrire le contenu de l'action envisagée : comment les objectifs vont-ils être atteints ? quelles sont les interventions envisagées ?*

Partenaires de l'action : *préciser les partenaires mobilisés pour la réalisation de l'action*

2. Ancrage géographique de l'action et impact sur la population des quartiers prioritaires

Site de réalisation :

Public : *nombre, caractéristiques*

Chapélieux

Tujac-Gaubre

Rivet

3. Calendrier de mise en œuvre

Date du début de l'action :

Date de fin de l'action :

Grandes étapes de réalisation :

| Dates | Etapes de l'action |
|---------------|--------------------|
| De.....à..... | |
| De.....à..... | |
| De.....à..... | |
| De.....à..... | |

Structure Porteuse :

Intitulé de l'Action :

| CHARGES | MONTANT (1) | PRODUITS | MONTANT (1) |
|---|-------------|---|-------------|
| 60 - Achat | - € | 70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises | - € |
| Prestations de services | | Participation des usagers | |
| Achats matières et de fournitures | | | |
| Autres fournitures | | | |
| | | 74- Subventions d'exploitation (2) | - € |
| 61 - Services extérieurs | - € | État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) | |
| Locations | | - | |
| Entretien et réparation | | Établissements publics d'État (préciser) : | - € |
| Assurance | | - CGET / contrat de ville | |
| Documentation | | - Agence de services et de paiement | |
| | | Région(s) : | |
| | | Département(s) : | |
| 62 - Autres services extérieurs | - € | Agglo de Brive / Contrat de Ville: | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | | |
| Publicité, publication | | Commune(s) : | |
| Déplacements, missions | | - | |
| Services bancaires, autres | | Organismes sociaux (à détailler) : | |
| | | - | |
| 63 - Impôts et taxes | - € | Fonds européens : | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | - | |
| Autres impôts et taxes | | Aides privées | |
| | | - | |
| 64- Charges de personnel | - € | | |
| Rémunération des personnels, | | | |
| Charges sociales | | | |
| Autres charges de personnel | | 75 - Autres produits de gestion courante | |
| 65- Autres charges de gestion courante | | Dont cotisations, dons manuels ou legs | |
| 66- Charges financières | | 76 - Produits financiers | |
| 67- Charges exceptionnelles | | 77 - Produits exceptionnels | |
| 68- Dotation aux amortissements | | 78 - Ressources non utilisées d'exercices antérieurs | |
| | | | |
| CHARGES INDIRECTES | | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | |
| Frais financiers | | | |
| Autres | | | |
| Total des charges indirectes | - € | | |
| TOTAL GENERAL DES CHARGES | - € | TOTAL GENERAL DES PRODUITS | - € |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | | | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | - € | 87 - Contributions volontaires en nature (3) | - € |
| Bénévolat | | Bénévolat | |
| Prestations en nature | | Prestations en nature | |
| Dons en nature | | Dons en nature | |
| TOTAL GENERAL DES CHARGES | - € | TOTAL GENERAL DES PRODUITS | - € |
| IMPORTANT : LE TOTAL DES CHARGES DOIT ETRE EGAL AU TOTAL DES PRODUITS | | | |
| <p>(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Les contributions volontaires en nature doivent impérativement être équilibrées en dépenses et en recettes</p> | | | |

ANNEXE 4 - BILAN INTERMEDIAIRE

Cette fiche doit obligatoirement être jointe à toutes actions reconduites en 2020

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| Structure porteuse | | | | |
| Titre de l'action | | | | |
| Période de réalisation de l'action : | Date de démarrage effectif : | | | |
| | Date d'achèvement: | | | |
| Fréquence ou rythme prévu (quotidienne, hebdo, nombre d'ateliers de rencontres, de séances...) | | | | |
| Rappel synthétique des objectifs de l'action 2020 (évolutions proposées par rapport à 2019) | | | | |
| Territoires concernés - Lieux de déroulement de l'action (ventilation en % quand plusieurs territoires concernés) | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Nom et prénom des personnes affectées à l'action | Qualifications* (préciser le niveau de I à VI) | Statut de la personne : Salarié (S); Prestataire (P); Bénévole (B), Autre, précisez | Nombre d'heures (ou jours) affectées à l'action | Remarques, observations, commentaires éventuels |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

* Dans la formation initiale et professionnelle, les niveaux s'expriment comme suit : niveau I = diplômés de 3eme cycle (DEA, DESS, Dotorat), niveau II = Diplôme de 2nd cycle (licence ou maîtrise), niveau III : bac +2 (DUT, BTS, DEUG, Carrières sociales et sanitaires), niveau IV : Bac général, technologique et professionnel, niveau V = CAP ou BEP, niveau VI : sans diplôme ou brevet des collèges

| Participation des usagers / bénéficiaires : | |
|---|--|
| A la formulation du besoin (questionnaires, enquêtes...) | |
| A la définition du projet (réunions, groupes de travail...) | |
| A la réalisation | |

Partenaires associés au projet :

| Partenaires envisagés (institutions, associations...) | Nature du partenariat (cocher) | | | Degré d'implication du partenaire prévu - Forte (F) - Moyenne (M) - Faible (FA) | Commentaires éventuels |
|--|--------------------------------|---|----------------|---|------------------------|
| | Financier | Apport de moyens techniques et/ou humains | Co-réalisation | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

L'information et la communication autour de l'action :

| | Prévu | Commentaires éventuels |
|---|-------|------------------------|
| Enoncer les outils utilisés pour l'information et la communication (affiches, tracts, présentation orale, via des personnes intermédiaires, porte à porte, médias locaux...) | | |
| Evènement lié à l'action (manifestation, expo, sortie, fête, repas...) | | |

| Bénéficiaires | Prévu | Réalisé |
|---|-------|---------|
| Typologie | | |
| <i>Nombre total de participants</i> | | |
| <i>Nombre de femmes</i> | | |
| <i>Nombre d'hommes</i> | | |
| <i>< 5 ans</i> | | |
| <i>6-11 ans</i> | | |
| <i>12-15 ans</i> | | |
| <i>16-25 ans</i> | | |
| <i>26- 45 ans</i> | | |
| <i>> 46 ans</i> | | |
| Répartition par lieux de résidence | | |
| <i>Dont Tujac-Gaubre</i> | | |
| <i>Dont Les Chapélies</i> | | |
| <i>Dont Rivet</i> | | |
| Modalités de mise en œuvre de l'action | | |
| <i>Nombre d'accompagnements individuels</i> | | |
| <i>Nombre d'accompagnements collectifs</i> | | |
| <i>Nombre d'ateliers mis en place</i> | | |
| <i>Nombre d'inscrits</i> | | |
| <i>Nombre des participants</i> | | |
| <i>Nombre de manifestations organisées</i> | | |
| <i>Nombre de 1ers participants à l'action</i> | | |
| <i>Nombre de 1ers adhérents à l'association</i> | | |
| <i>Nombre de partenariats formalisés avec d'autres structures</i> | | |
| <i>Fréquence d'ouverture</i> | | |